



Montréal, le 29 janvier 2025

À l'attention de Monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Programme des IDHC : un état de la situation

La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) a consulté ses membres sur le programme des infirmières et infirmiers diplômés hors Canada (programme des IDHC). Cet exercice a permis de dresser un aperçu des réalités dans différentes régions du Québec. Les organismes ont mis en lumière les défis rencontrés par les différents acteurs impliqués. Bien que le programme soit présenté comme essentiel par le gouvernement dans l'atteinte de ses objectifs en matière de main-d'œuvre dans le domaine de la santé, il soulève plusieurs questions et problèmes nécessitant des ajustements.

Les défis rencontrés

Le programme des IDHC a mis en lumière plusieurs défis majeurs qui freinent une intégration des personnes participantes¹. Parmi ces enjeux, nous retrouvons: une planification en amont déficiente, des lacunes dans la communication entre les acteurs impliqués, des retards dans la transmission des informations essentielles, ainsi qu'un manque de ressources adaptées.

¹ Lorsque nous parlons des personnes participantes, nous parlons des IDHC.

Le premier défi identifié est la planification en amont. Selon les organismes rencontrés, la planification s'est avérée déficiente. En effet, les organismes ont reçu assez tardivement des informations sur les IDHC, notamment la date de leur arrivée au Québec. Les personnes intervenantes ont dû, à maintes reprises, se mobiliser dans des délais extrêmement courts, nuisant à leur capacité d'anticipation et de préparation. Elles ont dû se mobiliser pour trouver des logements et des places en garderie, entre autres, alors qu'il n'est pas facile d'en trouver dans plusieurs régions du Québec. Ce n'est donc pas une surprise de constater un stress immense chez le milieu communautaire.

Le deuxième défi identifié est la communication et la coordination entre les différents acteurs, notamment les organismes communautaires, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS/CISSS) et les établissements d'enseignement collégial. Dans certains cas, les IDHC ont témoigné avoir reçu un traitement différent de la part de différents acteurs. Ainsi, les organismes communautaires accompagnent et répondent aux personnes participantes. Ce travail est surtout essentiel puisqu'il n'est pas facile de trouver un logement ou de faire un budget avec les réalités québécoises, entre autres. Toutefois, l'intégration des IDHC dans les CIUSSS/CISSS a été rapportée comme étant à géométrie variable. En effet, certains établissements ont mis en place des mesures pour assurer une intégration adéquate, tandis que d'autres ont laissé ces personnes se débrouiller davantage par elles-mêmes.

Ces défis ont engendré des conséquences. Tout d'abord, les IDHC, ainsi que leurs familles, se sont retrouvés confrontés à des attentes élevées, notamment en matière de services qu'ils pensaient recevoir. Ce décalage est en grande partie dû à un manque de clarification de la part du Ministère, lors du recrutement à l'international, concernant le rôle des milieux communautaires. À cela se sont ajoutés des problèmes financiers, du stress psychologique et, dans certains cas, de l'itinérance

cachée. Les organismes ont dû très souvent sortir de leur mandat pour répondre à des besoins urgents : recherche de logements, collecte de meubles, aide alimentaire et vestimentaire.

Les interventions tardives et le manque de ressources ont également rendu difficile l'accompagnement des IDHC, en particulier pour ceux et celles arrivant peu de temps avant le début des cours de mise à niveau au cégep ou avec des ressources financières limitées. Nous pouvons conclure que la précarité économique des personnes participantes a été une constante dans toutes les cohortes, demandant des interventions immédiates.

D'autres problèmes soulevés

Outre les enjeux principaux, le programme des IDHC a mis en évidence d'autres défis connexes. Parmi ces problématiques figurent: une iniquité perçue entre les IDHC et les personnes ne participant pas au programme, des expériences de racisme et de discrimination, ainsi que des critères d'éligibilité qui excluent certaines personnes déjà établies au Québec.

Tout d'abord, plusieurs organismes ont ressenti un fort malaise puisqu'ils percevaient une iniquité entre les IDHC et les autres usagers des services de l'organisme. Étant donné que les défis se sont additionnés, les IDHC ont eu besoin d'un accompagnement accru. Cette situation crée une incompréhension de la part des autres personnes puisqu'elles ne reçoivent pas le même traitement, notamment en matière d'accès à certaines ressources. Par ailleurs, une telle situation est inquiétante, car cela risque d'exacerber des stéréotypes ou de véhiculer une mauvaise image des personnes immigrantes.

Ensuite, une autre préoccupation mentionnée par les organismes est le racisme et la discrimination. Dans certains cas, des IDHC, ainsi que leurs enfants, ont reçu des propos racistes ou

discriminatoires, dans les milieux éducatifs et professionnels. Il est encore plus inquiétant de percevoir ce vécu dans plusieurs régions du Québec.

Finalement, les critères d'éligibilité ont soulevé des questions. En effet, des personnes déjà établies sur le territoire québécois souhaitent participer au programme des IDHC. Comme son nom l'indique, le *Projet de reconnaissance des compétences d'infirmières et d'infirmiers* est destiné aux personnes professionnelles ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Cette situation est particulièrement problématique pour les personnes résidant déjà au Québec avec un diplôme obtenu dans un autre pays, qui pourraient légitimement croire qu'elles devraient être incluses. De plus, cela soulève également des interrogations sur l'absence de stratégies gouvernementales visant à intégrer ces personnes déjà présentes au Québec, qui pourraient pourtant contribuer au système de santé.

Les pistes de réflexion

Bien que plusieurs défis aient été soulevés, les organismes ont partagé des pistes de réflexion, témoignant de l'importance du programme dans les différentes régions du Québec. Forts de leur expérience et de leur connaissance approfondie du terrain, la TCRI partage avec vous ces réflexions et ces propositions, dans le but de contribuer à l'amélioration continue du programme. Ces pistes de réflexion abordent la planification et l'intégration, la nécessité d'une information claire et concise, l'inspiration à tirer du modèle des réfugiés pris en charge par l'État et, finalement, l'accès à la résidence permanente. En outre, les organismes s'interrogent sur la suite donnée à leurs recommandations issues des rapports qu'ils ont soumis au MIFI.

Planification et intégration

Pour favoriser une intégration et un jumelage efficaces entre les infirmières et infirmiers du réseau québécois et les IDHC, il est important de renforcer la préparation des CISSS et CIUSSS. Une meilleure coordination entre les différents acteurs et une anticipation des besoins spécifiques contribueraient à garantir une transition harmonieuse des IDHC dans leur nouveau milieu de travail et de formation.

Lorsqu'il s'agit de coordination entre différents acteurs, les organismes communautaires n'ont pas hésité à mentionner le tableau de suivi des tâches et des responsabilités. Le maintien et, au besoin, l'amélioration du tableau sont à considérer puisqu'il est largement apprécié par les organismes. En effet, ce tableau joue un rôle clé en clarifiant les responsabilités de chaque acteur tout au long du programme. En optimisant cet outil, les parties prenantes impliquées pourront améliorer la coordination de leurs interventions et réduire les malentendus et les attentes élevées des IDHC.

Information claire et concise

En parlant des malentendus et des attentes des IDHC, une communication transparente, avec des informations claires et concises, réglerait une bonne partie du problème.

Tout d'abord, le Ministère doit transmettre des informations financières précises et doit clarifier les rôles de chaque acteur afin de ne pas ajouter un poids supplémentaire au milieu communautaire. En effet, les IDHC doivent être informés à l'avance des budgets nécessaires et réalistes à leur installation, incluant les dépenses pour le logement, la nourriture, le transport, le prix des garderies, entre autres. Une compréhension claire de ces montants éviterait un stress financier chez ces personnes. D'autre part, le Ministère doit également veiller à bien définir les rôles des acteurs,

comme les organismes, les cégeps et les CISSS/CIUSSS, afin d'éviter toute confusion ou surcharge de responsabilité parmi les personnes intervenantes.

Ensuite, le Ministère doit mentionner explicitement aux IDHC les conséquences d'un échec académique sur leur statut migratoire. Par exemple, un échec à un cours entraîne une perte de leur statut au Québec. De plus, les recours en cas d'échec sont peu accessibles. Puisqu'une telle décision a des effets considérables sur l'expérience de vie des IDHC, cette information doit être communiquée sans ambiguïté dès le départ.

Enfin, le programme doit différencier le parcours des personnes seules et de celles qui arrivent avec leur famille. Les familles présentent des besoins spécifiques, tels que la recherche de logement adapté, la scolarisation des enfants ou, encore, l'accès à des services de garde. Ces réalités doivent être prises en compte dès la phase de planification, en prévoyant des délais d'établissement plus longs et une coordination accrue. Ces informations doivent également être transmises aux IDHC afin que ces personnes prennent une décision éclairée.

La session d'information Objectif Intégration

Plusieurs organismes ont souligné l'importance de trouver des moyens efficaces pour favoriser l'intégration des IDHC et de leurs conjoint.es. Parmi les initiatives mentionnées, la session Objectif Intégration a été identifiée comme une approche qui fonctionne bien.

L'accueil des réfugiés pris en charge par l'État : un modèle à suivre

Le programme des IDHC pourrait grandement bénéficier de bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre de l'accueil des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE). Ce modèle se distingue par une coordination efficace des acteurs impliqués et une préparation en amont des personnes

participantes, avant leur arrivée. En s'inspirant des structures d'accueil des RPCE, tel que l'arrimage terrain et les mesures d'intégration, le programme pourrait offrir un soutien plus organisé et mieux adapté aux besoins spécifiques des IDHC. Une telle approche contribuerait à faciliter leur installation et leur intégration dans leur nouvel environnement.

Faciliter l'accès à la résidence permanente

Faciliter l'accès à la résidence permanente aux IDHC représenterait une solution efficace pour surmonter les défis associés à leur statut temporaire, tels que l'accès restreint aux aides financières par exemple. Pour ce faire, Québec devrait faciliter l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ) pour les IDHC. En délivrant un CSQ rapidement, il serait possible d'alléger les démarches administratives et de stabiliser leur statut migratoire. Une telle mesure permettrait aux IDHC de se concentrer pleinement sur leur intégration professionnelle et personnelle, tout en garantissant une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins du réseau de la santé. Cela contribuerait également à prévenir des situations de précarité susceptibles de nuire à leur établissement dans la communauté.

Quelle suite pour les recommandations des organismes ?

Les organismes se sont posé une autre question : quel usage fait le MIFI des rapports détaillés remis par les organismes dans le cadre du programme des IDHC ? Ces rapports, qui incluent des commentaires, des recommandations et des observations issues directement du terrain, reflètent les défis et les réalités vécues par les IDHC et les organismes communautaires. Cependant, il n'est pas clair comment ces informations sont utilisées par le Ministère dans l'amélioration continue du programme. Il serait pertinent de connaître le suivi accordé à ces rapports et de savoir si des ajustements concrets sont effectués en réponse aux recommandations issues des organismes, qui sont en première ligne de ce processus.

Nos propositions

Ce document constitue une première étape dans l'analyse des nombreux enjeux et défis liés au programme des IDHC. Afin de mieux comprendre ses effets et explorer des pistes d'amélioration, tout en reconnaissant son importance pour les organismes, nous vous proposons trois actions pour amorcer le processus :

1. Mettre en œuvre les pistes proposées : Le MIFI doit, en concertation avec le milieu communautaire, mettre en place les pistes énoncées dans ce document.
2. Organiser des rencontres interrégionales : Le MIFI doit organiser et faciliter des rencontres avec les différents organismes participant au programme des IDHC. Ces espaces d'échange permettront aux organismes de partager leurs expériences et leurs réalités, tout en favorisant l'enrichissement des pratiques.
3. Assurer un suivi : Le MIFI doit informer la TCRI ainsi que les organismes des suites données à cette lettre.



Manel Rekik



Sarah Toulouse

Coprésidentes de la TCRI